

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales USPF
du 31 août 2020

La loi révisée sur la chasse est approuvée à l'unanimité par l'USPF !

Avec la révision de la loi sur la chasse, la sécurité pour la population, les animaux et le paysage est améliorée. La régulation appropriée des populations d'animaux sauvages en forte augmentation deviendra possible. Il s'agit d'espèces comme le loup, le bouquetin et le cygne tuberculé. De plus, la biodiversité est renforcée et les terres cultivées sont protégées. Ces arguments convainquent la conférence des présidentes de l'USPF. Elle dit OUI à l'unanimité à la loi révisée sur la chasse.

La discussion concernant la loi révisée sur la chasse est très émotionnelle. La loi actuelle date de l'année 1985. À cette période, il n'y avait plus de loups en Suisse. Les critères d'évaluation sont aujourd'hui trop éloignés entre la protection des animaux sauvages d'une part et la sécurité de la population, des animaux de rente et de la flore d'autre part. L'USPF est consciente que la protection des espèces d'animaux en danger de disparition est une préoccupation importante et que ces animaux ont droit de disposer d'un habitat suffisant et protégé. Mais, il est tout aussi important que la population des cantons ruraux et particulièrement alpins puisse se sentir en sécurité dans son environnement et qu'elle ne se sente pas abandonnée par rapport à ses préoccupations justifiées. Dans les régions de montagne, l'élevage de bétail joue un rôle primordial. Il s'agit-là d'un secteur important de l'économie alpine et cela non seulement pour sa valeur économique, mais aussi pour son rôle écologique (protection contre les avalanches, biodiversité) et social (entretien du paysage décentralisé). Pour toutes ces raisons, il est primordial d'arriver à une cohabitation aussi équilibrée que possible entre les êtres humains, les animaux et la flore. Dans les cantons les plus touchés, la nouvelle loi sur la chasse offre la possibilité de mettre sur pied les mesures de régularisation nécessaires relatives aux animaux sauvages qui provoqueraient autrement des dégâts considérables. Afin que ce droit ne soit pas appliqué à la légère, des conditions préalables sont nécessaires et imposées par la loi. De plus, la loi révisée sur la chasse met le focus sur l'amélioration de la biodiversité et la protection renforcée des espèces d'animaux protégées. Les castors et les lynx par exemple seront mieux protégés. De plus, le rajeunissement de la forêt et la protection des terres cultivées seront renforcés.

D'ailleurs : L'Union suisse des paysannes et des femmes rurales USPF est active depuis 1932 en faveur des femmes et des familles vivant dans l'espace rural. La tâche principale de l'association consiste à représenter et à soutenir les besoins professionnels, économiques et sociaux de ses 55 000 membres environ.

www.paysannes.ch



Pour des informations supplémentaires:

Ursula Egli, présidente de la commission politique agricole USPF
egli@landfrauen.ch, tél : 079 635 75 67

Anne Challandes, présidente USPF,
challandes@landfrauen.ch, tél : 079 396 30 04